



Annexe 3 : Appareil GPS de prise de temps et de contrôle du parcours

Votre véhicule sera équipé aux vérifications d'un **GPS de marque TRIPY**, qui contrôlera en permanence votre parcours et qui enregistrera vos heures de passages aux CH et arrivées de TR., en plus du pointage manuel pour les CH.

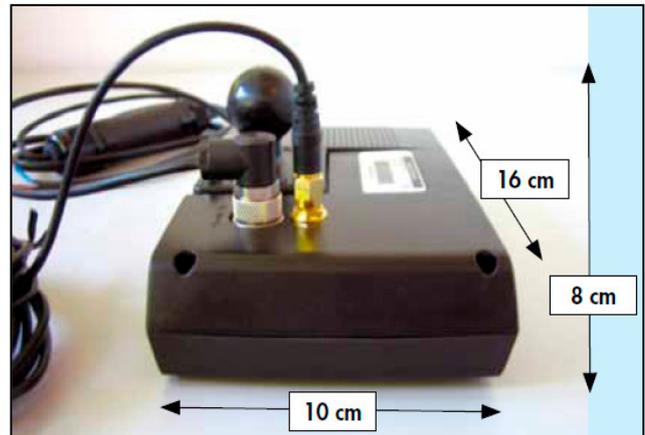
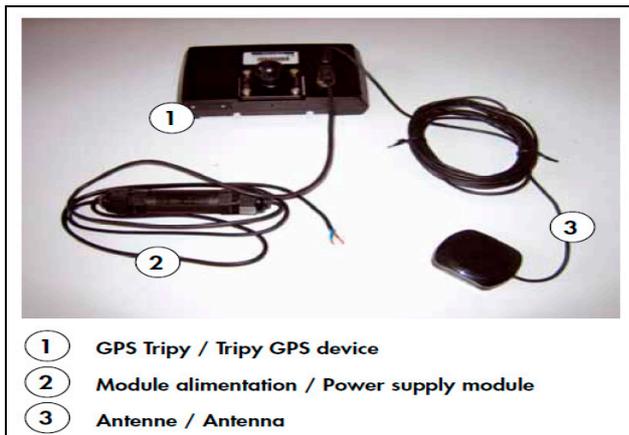
Vous devez vous conformer aux indications techniques ci-dessous :

DESCRIPTIF DU GPS

Ce système est composé de :

- un **GPS TRIPY** (largeur: 16 cm; hauteur: 10 cm; profondeur avec sortie de câble: environ 8 cm)
- une antenne extérieure aimantée (longueur de fil: 5m)
- un module d'alimentation à raccorder à votre véhicule (longueur de fil : 1m)

L'écran du GPS n'affichera aucune information utile pour le concurrent et son clavier sera inactif.



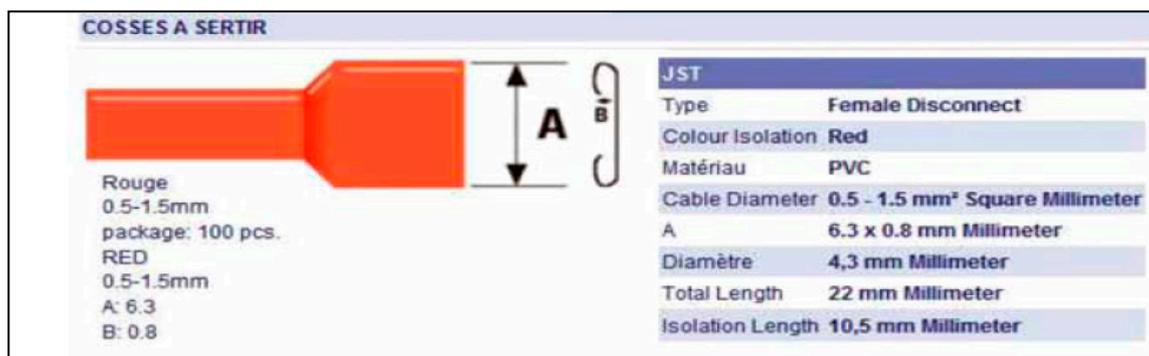
INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Vous devrez préalablement équiper votre véhicule d'une alimentation électrique, suivant les caractéristiques techniques suivantes :

Alimentation électrique en 6 ou 12V branchée en direct de la batterie :

- Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm².
- Le pôle + (différencié par le conducteur rouge) devra être protégé par un fusible de 1 Ampère.
- **Les fils devront être équipés aux extrémités de cosses à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).**
- **Rouge** pour le (+) et **Bleu** pour le (-) .
- Cette alimentation devra arriver à proximité du tableau de bord
- Ce câble d'alimentation permettra de raccorder le module d'alimentation fourni par TRIPY.

- Cette alimentation devra être PERMANENTE, 24H sur 24H, pendant toute la durée de l'épreuve y compris dans les parcs de fin d'étape.
- La consommation usuelle de charge du GPS étant de 80 mA.



L'antenne et le module d'alimentation Tripy vous seront fournis lors des contrôles techniques.

- Ces deux éléments seront installés par nos commissaires.
- Le module d'alimentation Tripy est terminé par un morceau de câble équipé de deux cosses à sertir mâles. Pour le connecter facilement sur les cosses femelles du câble d'alimentation électrique que **vous aurez préalablement installé avant les contrôles techniques.**
- Nous positionnerons l'antenne à l'extérieur, sur une surface horizontale (ex : toit, capot avant, capot arrière) par simple aimantation. En cas d'impossibilité d'utiliser le système magnétique (carrosserie non métallique, décapotable,...), nous pourrions utiliser un double face autocollant fourni avec l'antenne. L'antenne aura une vue maximale sur le ciel. Le passage du câble sur le joint de portière devra être réalisé de telle sorte que le câble ne puisse ni être détérioré lors de la fermeture de la portière ni arraché lorsque le (co-)pilote monte et descend du véhicule.

Le boîtier GPS Tripy vous sera fourni aux vérifications techniques.
Son installation sera à réaliser à ce moment.

Le GPS sera fixé par ventouse sur le pare brise ou le table de bord, à l'endroit où vous aurez amené la connexion d'alimentation. Après cette installation, le bon fonctionnement du système GPS sera validé par les techniciens de la société TRIPY, accompagnés par les Commissaires Techniques de l'A.S.A. Auto Verte.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Lors des vérifications, l'un des deux membres de l'équipage devra transmettre à l'organisation une empreinte de carte de crédit, non encaissée, garantissant la restitution du système GPS à la fin du rallye, à Malbuisson.

Le montant du cautionnement est de 1 050 €. En cas de non restitution, voici les prix retenus :

- Boîtier GPS Tripy : 870 € TTC
- Câble d'alimentation : 120 € TTC
- Antenne GPS : 60 € TTC

Au Parc Fermé de fin de l'épreuve à Malbuisson, le système GPS et ses accessoires devront être restitués aux relations concurrents.

En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape.

Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à TRIPY au plus tard 10 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.